



les planeurs de challes

Centre Savoyard de Vol à Voile alpin

Venez découvrir le vrai monde en 3D



Labelisation en cours



les planeurs de challes

Centre Savoyard de Vol à Voile alpin

l'activité est possible toute l'année

Horaires d'Ouverture du Secrétariat

La secrétaire est présente au bureau du CSVVA du: mardi au samedi de 9 heures à 12 h.

Une permanence effectuée par des bénévoles peut être également assurée les dimanches et lundis, mais il est préférable de vous en assurer :

- en téléphonant le matin
- en envoyant un email.



Nos Coordonnées :

CSVVA

Aérodrome – 35 Route de Chambéry
73190 Challes Les Eaux

www.planeur-challes.fr

Téléphone : 04 79 72 97 19

E-mail : secretariat@planeur-challes.fr



les planeurs de challes

Centre Savoyard de Vol à Voile alpin

www.planeur-challes.fr

Téléphone: 04 79 72 97 19



Avec le soutien de :



Fondation

CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES



LE DÉPARTEMENT

« Donne des ailes à ton handicap »

« Donne des ailes à ton handicap » est un projet destiné à offrir la possibilité de pratiquer le Handi-Planeur dans le cadre unique qu'est le Pays Savoie-Mont Blanc au départ de notre aérodrome de Challes-les-Eaux.

L'objectif est triple et s'inscrit dans la volonté d'améliorer encore l'accessibilité de cette pratique au plus grand nombre:

- Initier un maximum de personnes à mobilité réduite au vol en planeur, au travers de stages de découverte co-organisés avec le Comité Départemental Handisport 73.
- Permettre aux personnes atteintes aux membres inférieurs d'être formées au pilotage et de voler seules.
- Offrir des coûts de pratique identiques à ceux des « valides », en ne répercutant pas le surcoût induit par l'équipement spécifique.

Grâce à une aide du département de la Savoie, nous disposons depuis 2016 d'un biplace équipé d'un malonnier* pour les pilotes paraplégiques. Un deuxième planeur vient d'être équipé grâce au soutien financier de la Fondation Caisse d'Epargne.



Labelisation
en cours

Fondation
CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Conditions de participation pour nos 3 formules :

Age minimum 14 ans (autorisation parentale)

Handicap compatible avec conditions d'accès

ci-contre

*malonnier : dispositif remplaçant les palonniers (pédales)

Programme 2020

Journée Vols d'Initiation

Samedi 19 septembre 2020 après midi

Découvrir les joies du vol en planeur pour des personnes en situation de handicap: durée environ 30 minutes. **Tarif : 25€ .**

Programme :

Au sol : explication simple du fonctionnement du planeur **En vol** : découverte du vol sans moteur.

Inscription préalable OBLIGATOIRE (mail ou tél)

Week End Découverte :

Sur Rendez-Vous

2 jours pour découvrir les joies du vol en planeur pour des personnes en situation de handicap avec un instructeur. Durée des vols 1h minimum avec 1 vol par jour: **Tarif 200€.**

Programme:

Au sol : explication simple du fonctionnement du planeur **En vol** : initiation au pilotage d'un planeur doté d'un malonnier*, effets primaires des gouvernes, découverte du vol sans moteur.

Accès au planeur

Le passager, dans un planeur biplace, est isolé dans une cabine étroite, où il a accès aux commandes de vol dont la manœuvre accidentelle peut engager la sécurité (crochet de largage, système d'ouverture et de largage de la verrière, aérofreins, volets...).

- **avant le vol**, le passager s'exercera **à l'évacuation du planeur en cas d'urgence**,
- Le pilote vérifiera également sur place que les jambes de l'intéressé **ne peuvent bloquer aucune commande (manche, pédales)**

Osez et venez découvrir
la magie du vol en planeur

Forfait « Lâché » :

Tarif : 1 363 €

Forfait incluant :

- Cotisations journalières et frais de gestion
- Carnet de vol + Manuel de formation
- Cours pratiques et théoriques
- Vols école biplace avec instructeur *
- Vols en solo (si lâché solo avant 30h)

La formule vous accompagne jusqu'à 30h de vol.
Ajouter assurance 164€.

Pour être lâché solo, il sera nécessaire de passer préalablement une **visite médicale** chez un médecin habilité aéronautique qui conclura à votre inaptitude, mais il engagera une **demande de dérogation** auprès de la DGAC. Un inspecteur sera alors mandaté pour vérifier que vous êtes capable de monter et descendre du planeur en autonomie avec un parachute sur le dos.

Ces démarches étant longues, il est nécessaire de les initier tôt dans votre formation de Pilote.

Obtention du Brevet de Pilote de Planeur :

Avant de vous présenter à l'examen pratique, vous devrez satisfaire aux épreuves théoriques, sorte de questionnaire QCM (5 batteries de 40 questions) portant sur les connaissances en aérologie, météorologie, facteurs humains, procédure radio et réglementation aérienne...etc.

Autant de sujets passionnantes pour maîtriser sa sécurité et celle des autres, et pouvoir voler en autonomie et en toute liberté.